

qu'un grand nombre de navires chargés de marchandises américaines, à destination de ports neutres de l'Europe, ont été saisis en haute mer, conduits dans des ports britanniques, et détenus, quelquefois durant plusieurs semaines, par les autorités britanniques. " Il est profondément regrettable, dit la note, que, bien que près de cinq mois se soient écoulés depuis le début de la guerre, le gouvernement britannique n'ait pas sensiblement modifié son attitude et qu'il ait continué à traiter avec la même rigueur les vaisseaux et les cargaisons qui font, entre les ports neutres, un commerce légitime, que les belligérants devraient protéger au lieu de l'interrompre. Bien qu'on ait substitué des consignations personnelles aux consignations " à ordre ", l'on est encore à attendre une liberté plus grande et une diminution des saisies et des détentions."

Après avoir parlé des distinctions que l'on fait entre les articles de contrebande absolue et ceux de contrebande conditionnelle, la note américaine s'efforce d'établir que l'Angleterre ne suit pas une ligne de conduite uniforme, et viole dans certains cas les règles qu'elle a posées dans d'autres. Ceci demande des éclaircissements. Dans l'opinion du gouvernement de Washington, l'attitude de la Grande-Bretagne relative à la contrebande conditionnelle s'écarte des règles établies de la pratique internationale.

Le gouvernement des Etats-Unis déclare qu'il a encore confiance dans le profond sentiment de justice qui anime la nation britannique, et qui s'est si souvent manifesté dans les relations que les deux pays ont entretenues durant de si longues années d'une amitié ininterrompue. Il exprime donc en toute confiance l'espoir que le gouvernement de Sa Majesté va se rendre compte des obstacles et des difficultés que son attitude actuelle suscite au commerce établi entre les Etats-Unis et les nations neutres de l'Europe. Il espère que les autorités britanniques vont donner instruction à leurs fonctionnaires